



Janvier 2026 Lou Pitchoun

Lettre d'informations municipales de Villeneuve-de-Berg



“ L'année 2025 aura été marquée par des événements climatiques, géopolitiques, socio-économiques mondiaux laissant penser que le chemin est encore long vers la paix et la liberté. Notre planète est en pleine mutation, il est nécessaire à notre échelle de défendre chaque jour les valeurs de notre république.

L'année 2025 dans notre commune a été une année d'achèvement des travaux avec la mise en accessibilité de la mairie et la deuxième phase de requalification de la traversée du centre bourg.

Les travaux achevés fin janvier apporteront une ambiance plus apaisée, un environnement attractif et dynamique, aménagé dans le respect des enjeux de changement climatique. Les agents du service administratif ont pu réintégrer en décembre les locaux de la mairie pour une meilleure accessibilité, confidentialité, sécurité et ergonomie.

Je salue le professionnalisme des agents du service technique qui ont réalisé en régie les travaux du deuxième étage ainsi que la démolition et l'évacuation des gravats du rez-de-chaussée.

L'année 2025 a vu l'inauguration des travaux d'isolation thermique du bâtiment ADIS «Le Petit Tournon» le plus ancien parc locatif Villeneuvois. Toujours en partenariat avec ADIS bailleur social, 16 logements rue du jardin public sont en construction.

Au plan des Buns, le projet URBASOLAR pour une ferme photovoltaïque est lancé. L'ancienne friche industrielle a été nettoyée et dépolluée. Cette centrale produira l'énergie nécessaire à la consommation d'un bourg de 3300 habitants.

En novembre, les enfants du CME/CMJ se sont rendus dans la capitale pour une visite du Sénat et du Panthéon, l'occasion d'être accueillis par Anne Ventalon Sénatrice et de s'enrichir de son engagement citoyen.

Ici à Villeneuve de Berg, nous avons la chance de pouvoir agir ensemble et de construire, jour après jour un avenir plus juste et plus humain.

Ensemble cultivons créativité et diversité
Très bonne année 2026

Prenez soin de vous - Prenez soin de vos proches.



Cette année, Villeneuve de Berg est concernée par le recensement général de sa population qui permet de mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi de mettre en œuvre les projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026

Bon à savoir

Le recensement de la population est un acte civique obligatoire. Les données recueillies sont strictement confidentielles et soumises aux lois qui protègent votre vie privée.

L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter ces questionnaires, de façon anonyme, qui ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.



Comment ça se passe ?

Une lettre de la mairie sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Gardez précieusement ce document indispensable et suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Simple et rapide pour vous, c'est aussi moins de formulaires imprimés : plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Les agents recenseurs

Du 15 janvier au 14 février, ils et elles vont parcourir vos quartiers pour vous apporter les documents nécessaires au recensement. Ils sont

aussi là, si besoin, pour vous aider à vous recenser en ligne.

Réservez-leur le meilleur accueil !

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet d'établir la population officielle de chaque commune et de la France. Il fournit également des statistiques très utiles sur la population et sur les logements.

Essentiels pour la vie de la commune, ces résultats permettent de :

- Déterminer les dotations de l'État au budget de notre commune
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs, de commerces et de logements.



Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, ou si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 26 janvier 2026.

Contactez les services de la mairie : 04 75 94 89 09 contact@villeneuve-deberg.fr



ANIMATIONS

Retour sur le Marché de Noël

Le marché de Noël et le concert sont des moments importants de la fin d'année.

Nous remercions tous les participants : particuliers, associations, professionnels, commerces du centre bourg. 28 stands répartis le long de la rue principale et une quinzaine d'artisans sous la halle couverte à l'initiative de l'atelier boutique CABANE ; ainsi que Mme BONY dont les promenades en Calèche ont rencontré un grand succès, les musiciens de la fanfare l'Attraction à vents, l'amicale laïque qui proposait un repas de Noël à la Maison des Astars.

Dimanche 14 dans l'église St Louis devant un public nombreux Jean Marie Lacroix et Pierre Parisse se sont produits en concert « Orgue et accordéon » reprenant des mélodies de Noël, des valses, des extraits de concertos et quelques classiques de la chanson française.

RÉHABILITATION

Restructuration de l'hôpital

La création de l'hôpital de Villeneuve-de-Berg remonte au Moyen Age aux origines de la ville. Au fil des ans l'hôpital a connu de nombreuses transformations. Le site historique est remplacé par trois nouveaux bâtiments : les balcons de Chauvel (sanitaire), les terrasses des monts d'Ardèche (MAS) et les Cigalines (EHPAD).

Un dépôt de permis de construire a été déposé en mairie à l'automne 2025 pour la restructuration de la dernière phase du V120. Le projet consiste en la réhabilitation sur 5 niveaux du plus ancien bâtiment construit en 1975.

Le Centre Hospitalier de Villeneuve-de-Berg « Claude Dejean » fait partie d'un groupement hospitalier intégrant l'hôpital de Vallon Pont d'arc et l'EHPAD Public Autonome « Le Méridien » de Ruoms.

Cette direction commune assurée par Mr Rouessol contribue aux enjeux de développement du service public et à la mise en œuvre de la politique définie par le Groupement Hospitalier de Territoire.

Mme Dubois (maire de Villeneuve-de-Berg) assure la présidence du conseil de surveillance

L'hôpital Claude Dejean c'est 420 professionnels au service des patients et des résidents, 350 lits et places : médecine, SMR, USLD, EHPAD, MAS.

Le centre hospitalier de Villeneuve-de-Berg est un partenaire local important dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain.

La création d'une cuisine centrale territoriale d'une capacité maximale de 2 000 repas / jour en liaison froide permettra de conforter la cuisine centrale de l'hôpital de Villeneuve-de-Berg, tout en y greffant d'autres besoins en restauration (cantine scolaire, EHPAD, crèche, portage de repas, accueils de loisirs, ...). Berg-et-Coiron portera l'opération immobilière, pour laquelle elle a donné mandat à Ardèche Aménagement. L'exploitation sera, quant à elle, assurée par un Groupement d'Intérêt Public composé des différents acheteurs de repas. Suite à un concours lancé fin 2025, il appartiendra aux nouveaux élus d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre. Ce nouvel équipement pourrait être opérationnel pour la rentrée 2029.

Le second projet porte sur le recyclage de l'ancien hôpital de Villeneuve. L'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) est mandaté par l'intercommunalité pour en faire l'acquisition auprès du Centre hospitalier et procéder à sa dépollution. La maison de santé et le siège de la communauté de communes pourraient notamment y être relocalisés. Il s'agit aussi d'un potentiel de développement économique.



— AGENDA



FÉVRIER

Dimanche 1er : Repas des aînés / Maison des Astars
Samedi 07 : Braderie du Point Commun
Du 15 janvier au 14 Février : Recensement quinquennal de la population de la commune
Mercredis 25/02 - 18/03 - 22/04 - 20/05 - 17/06 : Atelier buissonnier en pleine nature / enfants 6-10 ans par Les Chouettes Curieuses

MARS

Dimanche 8 : Festival+cour(t) : 10ème édition / salle l'Ardechoise
Dimanche 15 : Premier tour des élections municipales
Dimanche 22 : Second tour des élections municipales
Samedi 28 : Carnaval organisé par l'amicale laïque de Villeneuve de Berg
Dimanche 29 : Vide grenier / place des Combettes porté par le CSC LA PINÈDE qui accompagne une classe de terminale SAPT de la MFR pour la mise en oeuvre de cet événement.

AVRIL

Mercredi 08 : Braderie du Point Commun

MAI

Vendredi 1er : Foire du 1er mai
Samedi 23 et Dimanche 24 mai : 12ème festival d'une Cour à l'autre

JUIN

Vendredi 19 : Fête des écoles organisée par l'amicale laïque de Villeneuve de Berg
Samedi 20 et dimanche 21 : Boule Amicale de Villeneuve de Berg - Challenge Fédéral quadrette et triplette féminine - Qualificatif championnat de France

— MÉDIATHÈQUE



FÉVRIER

3 : Éveil musical / Petite enfance, sur réservation
6 : Projection «Backtrack Canada» / Ado-adulte, sur réservation
25 : Jeux / Tout public
25 : Spectacle «La Cabane aux curiosités» / Dès 1 an, sur réservation
26 : Club lecture / Ado-adulte

MARS

2 mars - 3 avril : Exposition «Quelques paroles» / Tout public
7 : Rencontre avec Andrise Pierre / Ado-adulte
14 : Mini concert rock / Tout public
19 : Club lecture / Ado-adulte
21 : Au jardin avec les Chouettes Curieuses / Familial dès 3 ans, sur réservation
25 : Jeux / Tout public
31 : Projection courts métrages / Dès 6 ans

AVRIL

1er : Au jardin / Familial dès 3 ans, sur réservation
1er : Sieste musicale / Tout public
16 : Club lecture / Ado-adulte
22 : Jeux / Tout public
23 : Éveil musical / Petite enfance, sur réservation

MAI

6 : Au jardin / Familial dès 3 ans, sur réservation
20 : Jeux / Tout public
21 : Club lecture / Ado-adulte
30 : Festival d'Une Cour à l'Autre / Tout public

JUIN

3 : Au jardin / Familial dès 3 ans, sur réservation
18 : Club lecture / Ado-adulte
24 : Jeux / Tout public

— CENTRE-BOURG

Opération façades

améliorer l'aspect des bâtiments du centre-bourg

La rue Nationale, la Rue Notre Dame, La rue du Fort et la Grande Rue sont au cœur de notre village. Elles rassemblent l'essentiel de l'offre commerciale et des services à la population. Depuis 2024, des travaux de requalification de l'espace public ont été engagés par la mairie. Ces aménagements qualitatifs marquent l'ambition de redonner à Villeneuve de Berg son statut de centralité animée du territoire. Pour prolonger le travail engagé sur les espaces publics, la commune accompagne les initiatives privées qui tendent à la rénovation des façades et des devantures commerciales de ce secteur. Quelques opérations emblématiques sont déjà lancées.

-> Pour en savoir plus et solliciter l'aide, rendez-vous sur : <https://www.villeneuve-deberg.fr/vos-demarches/legement/operation-facade-2023/>

Devantures commerciales:
un guide et des aides de la communauté de communes

La redynamisation et la modernisation des commerces du centre-bourg est un enjeu important pour la vitalité de la commune. Pourtant, la rénovation des devantures commerciales n'est pas toujours simple à mettre en œuvre. Pour faciliter les démarches, la communauté de communes a édité un guide dédié à ce sujet. Il détaille la réglementation, donne des exemples et fournit des recommandations utiles à la réussite des projets. Pour les commerçants, les travaux de devantures sont par ailleurs éligibles aux subventions accordées par la communauté de communes et le conseil régional. En cumulant les aides régionales et celles de Berg et Coiron, 30% des investissements peuvent être subventionnés.



Opération façades : Améliorer l'aspect des bâtiments du centre-bourg.

Dans le but de valoriser le centre-ville, la Commune de Villeneuve de Berg abonde aux aides existantes en matière d'amélioration de l'habitat en ciblant les travaux de ravalement de façades. Dans le cadre de l'opération façades, les propriétaires sont soutenus dans leur projet par une aide financière sous forme de subvention et une assistance technique lors de l'élaboration et du suivi de leur projet de rénovation.



Une opération ciblée, un accompagnement sur-mesure et des subventions

L'opération façades concerne tous les bâtiments privés situés sur le linéaire façades constitué de la rue du Fort, rue Nationale, rue Notre Dame et Grande rue. Pour faciliter les démarches, un accompagnement technique est proposé par un organisme partenaire de la collectivité: SOLIHA-07. Il doit permettre de garantir la qualité des travaux et faciliter les démarches administratives. Cet accompagnement s'appuie sur des préconisations architecturales qui ont été travaillées en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. L'aide apportée par la commune porte sur la réfection du fond de façade. La subvention est accordée au regard d'une intervention complète, du rez-de-chaussée au dernier niveau. Les travaux doivent être confiés à des professionnels du bâtiment. Le montant de la subvention s'élève à 25 % du montant HT des travaux de ravalement de façade, calculé sur la base d'un montant forfaitaire de 50 € par m² de façade

Patrimoine : des moyens renforcés sur Villeneuve de Berg

Un «site patrimonial remarquable» est annexé au plan d'urbanisme de la commune. Dans ce périmètre, les projets sont soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Pour faciliter les initiatives un accompagnement est proposé dans le cadre de permanences mensuelles.

-> Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la commune à la rubrique urbanisme: <https://www.villeneuve-deberg.fr/vos-demarches/urbanisme/>

OPAH-RU : Une politique en faveur du logement et du cadre de vie



La communauté de communes intervient en faveur de la rénovation des logements. Pour tout savoir sur vos droits et bénéficier des aides, le service Rénofuté vous renseigne et vous oriente. La commune de Villeneuve de Berg abonde ce dispositif, en particulier pour favoriser la remise en état des logements vacants et la rénovation des façades.

-> Renseignements et rendez-vous sur <https://www.renofute.fr/> ou au 04 75 35 87 34

Un tissu associatif dynamique et diversifié

La vie associative villeneuvoise est riche d'une quarantaine d'associations sur une large palette d'activités et d'engagements, la majorité d'entre elles, exclusivement bénévoles, plus rarement aidées par quelques salariés.

Parmi elles, on compte une dizaine d'associations sportives pratiquant le football, le tennis (Berg Helvie), le rugby (OBCH), la randonnée (randonneurs du pays de Berg), le ping-pong ou le badminton (ACSOS), les sports de boule (Pétanque, Boule amicale), le roller (Sisters en roller), la zumba (ACVCT), la course (Sports nature), la moto (motoclub) ou la chasse (ACCA).

La commune regroupe autant d'associations culturelles rassemblant les adeptes des percussions (Bahiavi, Encontro), du chant (Berg à Notes), la diffusion musicale (Bergborythm) ou au-delà de spectacles vivants (Culture en fait), la création théâtrale (La Grange à Papa, masques en scène), l'apprentissage de la langue des signes (LSF 07) ou la valorisation des patrimoines (Enfants et Amis, Protection du Patrimoine).

Les solidarités et l'éducation populaire ne sont pas en reste avec le centre socioculturel La Pinède couvrant de nombreuses activités dans les champs de la jeunesse, de l'animation, des pratiques artistiques, du lien social, des transitions. Certaines associations s'impliquent dans l'animation locale comme l'association des amis du Petit Tournon. Plusieurs interviennent également dans l'action sociale, soit autour des établissements médico-sociaux (amitié terrasses de l'Ibie, Marjorie, Arc-en-Ciel), soit en aide à des publics en grande difficulté (Aide Accueil Réfugiés) et l'activité des sapeurs-pompiers est quant à elle soutenue par une amicale. La solidarité internationale est promue par 2 associations (Partage Ardèche Afrique et les Twing sisters).

Le secteur de l'éducation regroupe 6 associations mobilisant les familles des enfants scolarisés (FCPE, Amicale Laïque), autour du collège (FSE et associative sportive), de l'école du Coiron (OGEC) ou organisant l'accueil linguistique de jeunes flamands (Formation sans frontières).

La commune abrite deux associations d'anciens combattants (ACPG/CATM et ARAC).

Deux associations se sont implantées ces dernières années autour des enjeux d'éducation et de préservation de l'environnement (Chouettes Curieuses et Conservatoire des Espaces Naturels), tandis qu'une association (eau bien commun) s'engage en faveur de la gestion de la ressource en eau potable.

Ce sont, au total, plusieurs centaines d'adhérents, de pratiquants qui se retrouvent régulièrement pour pratiquer leur loisirs, autour d'une cause commune, dans un projet mobilisateur altruiste ou



bien dans la création de temps d'échanges et de rencontres entre habitants. Il est impossible de tous les comptabiliser, tout comme il est illusoire de vouloir mesurer leur investissement en temps au service des autres et de la vie locale. C'est une force, une richesse pour celles et ceux qui s'engagent mais aussi pour notre collectif.

La commune est à leur côté, apportant un soutien financier, technique, logistique important. A plusieurs reprises au cours de ce mandat, les moyens financiers ont été abondés par la municipalité afin d'accompagner la réalisation des nombreux projets pour lesquels elle était sollicitée. Le montant des subventions s'élève désormais à près de 45 000 € par an, mais cela ne constitue que la partie immergée de l'iceberg. Bien plus importante encore (de 5 à 10 fois plus selon les cas) est l'aide logistique et technique apportée par les services municipaux, soit par la mise à disposition gratuite de salles dont les dépenses de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, nettoyage) sont prises en charge par la commune, soit par la mobilisation des services techniques, pour le prêt de matériels, l'aide à l'organisation de manifestations, ou bien le relais effectué en matière de communication. Une délégation à la vie associative a été créée et une commission municipale a été constituée il y a un peu plus de 2 ans. Les élus membres ont multiplié les échanges avec les responsables associatifs afin de mieux comprendre leurs problématiques et réfléchir à comment mieux les soutenir. Plusieurs conventions pluriannuelles de partenariat ont été signées donnant aux associations une visibilité à moyen terme quant au soutien apporté par la commune.



Les manifestations à l'initiative des associations sont nombreuses, tout au long de l'année et sont autant d'occasions pour les villeneuvois(es) de se retrouver et de passer de bons moments ensemble. Certaines comme les compétitions boulistes, de foot ou de rugby, le festival « d'une cour à l'autre », ... dépassent largement les limites communales. D'autres comme le carnaval, la fête du centre social, celle des écoles sont fortement mobilisatrices. Elles témoignent de la vitalité des associations qui les organisent et de la vie locale.



Savoir donner de son temps, de son énergie, transmettre sa passion, s'ouvrir au collectif sont de véritables trésors, ils sont précieux, ils construisent une personnalité, un réseau social, une appartenance, de manière bien plus solide que bon nombre de nouveaux médias autrement plus volatiles et instantanés. C'est ce goût du collectif, de ce vivre ensemble qu'il faut préserver et inculquer pour que nos associations vivent et se renouvellent de générations en générations.

Un centre socioculturel ancré sur son territoire

Créé en 1987 à l'initiative de la municipalité, le centre socioculturel (CSC) s'inscrit aujourd'hui dans son **11ème projet social**, témoignant d'une histoire riche et d'un engagement constant auprès des habitants. Devenu associatif en 1992, il est depuis géré par une association de bénévoles, appuyée par une équipe de salariés investis. Le CSC peut compter sur le soutien de partenaires financiers tels que la CAF, la CDC, la municipalité, le Département ou encore la MSA. Bénéficiant de l'agrément « centre social », il remplit pleinement les trois piliers fondamentaux : maison des services, maison des projets et maison de la citoyenneté, en s'appuyant sur les valeurs de l'éducation populaire que sont la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.



La démarche Projet

La démarche de projet du centre social repose sur une **co-construction avec les habitants**, véritable force de sens et de légitimité. Un groupe « moteur » a ainsi été constitué, réunissant des personnes issues de la société civile, animées par l'envie d'être actrices de leur territoire. Pour lancer la dynamique, **une méga raclette-débat** a rassemblé près de 40 participants autour d'échanges, de questionnements et d'évaluations. Cette mobilisation a permis de faire émerger une matière riche, essentielle à l'écriture du nouveau projet social et à la définition de ses axes prioritaires.

Les axes du projet 2025-2029

Le travail de diagnostic partagé a permis de faire émerger des enjeux majeurs pour le territoire. Le premier concerne le cadre de vie et la volonté collective de s'inscrire dans une transition écologique

respectueuse de l'environnement et favorable au bien-être des habitants. Un deuxième enjeu essentiel porte sur la lutte contre les discriminations, avec l'ambition de renforcer l'égalité, le respect et la solidarité. Enfin, le diagnostic souligne l'importance du « faire ensemble », à travers davantage de coopération, d'engagement bénévole et d'événements fédérateurs. De ces constats sont nés trois axes structurants : **agir en faveur de la transition écologique, lutter contre les discriminations et développer une énergie collective et solidaire sur le territoire.**

La restitution

Parce qu'il était indispensable de **restituer ce travail de manière collective et vivante**, le CSC a choisi d'être accompagné par une clown sociologue. La rencontre avec Cloé, lors du congrès des centres sociaux, a été déterminante : son travail d'analyse et son approche sensible ont immédiatement séduit. Ses compétences ont permis d'imaginer une restitution à la fois ludique et sérieuse, valorisant la parole des habitants et rendant accessible le fruit de cette réflexion collective.



Le CSC en chiffres et en actions

Le CSC en 2025 : 47 salariés/ 10 ETP, 260 bénévoles, 7 ETP, 5 lieux activités, 4 secteurs (enfance, jeunesse, familles, seniors) - des actions engagées (relais alimentaire, épicerie sociale, friperie, repair café, accompagnement scolaire, des projets de jeunes), des activités de loisirs et culturelles (musique, danse, bien être - 101 partenaires, 670 106 € BP 2026 - + 2000 personnes concernés par les actions



Travaux de réaménagement de la place Olivier de Serres. Des changements en vue

Les travaux de réaménagement du centre bourg arrivent à leur terme. La place Olivier de Serres et celle de l'Esplanade, commencent à montrer leur nouveau visage. Les travaux amènent des changements importants dans le fonctionnement de ce secteur. Revue de détail et principales nouveautés.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place sur la traversée du centre bourg, les places passent en zone de rencontre, la vitesse sera limitée à 20 km/h. Cette zone est matérialisée par du béton désactivé sur la chaussée sans trottoirs apparents. Sur ce secteur les mobilités douces sont prioritaires sur les automobilistes.

Pour assurer la sécurité des usagers et rendre plus facile l'accès aux commerces depuis le parking, l'accès à la place des Combettes devient un sens unique. Les véhicules entrent par la place Olivier de Serres et ressortent au nord en longeant la pinède. Un abri vélo est installé sur la place de l'Esplanade, au niveau du Crédit agricole. Là encore, il s'agit de favoriser les mobilités douces.

L'aménagement réalisé vient marquer le seuil de la bastide et doit permettre de guider plus efficacement le flux de véhicules. Pour cela, le seuil d'entrée nord est souligné par une zone de pavage continu et par des bacs de plantation. Les places sont aussi équipées de mobilier neufs en bois de style contemporain. Ces bancs, participent à l'accessibilité et contribuent à encourager la fréquentation des espaces publics.

Les revêtements ont été choisis dans des tonalités claires pour limiter les effets de surchauffe estivale. L'emploi de revêtements perméables (stabilisés) quand c'est possible, permet d'améliorer la gestion des eaux pluviales. Les massifs plantés et le recours à la pleine terre participent à cette gestion et améliorent la résistance des arbres et des plantations au stress hydrique. Le puits communal est restitué à l'espace public.

Enfin, la Grande Rue est ré-ouverte à la circulation et au stationnement. Le stationnement n'est autorisé que sur les zones en enrobé sombre. Le stationnement est interdit sur les trottoirs en béton désactivé.

Ces changements sont conformes aux engagements pris dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Ils doivent contribuer à améliorer fonctionnalité et la convivialité des espaces. Ils mettent en valeur le patrimoine de la Bastide et favorisent l'attractivité de notre

petite ville, tout en prenant en compte les enjeux climatiques et environnementaux actuels.

Faubourg Saint-Jean: un aménagement expérimental à l'étude

La zone limitée à 30 km/h du faubourg Saint-Jean fera l'objet d'un aménagement expérimental à compter du début de l'année 2026. Ce projet a pour objectifs de réduire la vitesse des véhicules, d'organiser le stationnement et de redonner toute leur place aux piétons afin de sécuriser leurs déplacements.

Sur le tronçon compris entre le monument aux morts et la zone 20 du centre-bourg, identifiable par un revêtement en béton désactivé, des marquages au sol seront réalisés. Ils permettront de créer deux poches de stationnement : l'une face à la sortie de la rue de la Montée, l'autre à proximité du monument aux morts. Ces aménagements formeront une chicane destinée à inciter les automobilistes à ralentir, tout en libérant les trottoirs du stationnement.

Ce dispositif, volontairement expérimental, sera mis en place uniquement à l'aide de marquages au sol et d'une signalisation adaptée. Un bilan sera réalisé afin d'en évaluer la pertinence. Les accès aux garages donnant sur le faubourg seront maintenus pour les riverains. Une réunion publique sera organisée afin de présenter le projet.

Travaux au plan des buns

Les travaux du site du Plan des Buns avancent à bon rythme. Cette ancienne friche agricole, amiantée et polluée, est en cours de démantèlement par la société Urbasolar, chargée à la fois des opérations et de la future exploitation du site. Le nettoyage, débuté le 6 octobre, se poursuivra jusqu'à fin décembre afin de restituer un terrain sain et proche de son état naturel.



Dès janvier, Urbasolar installera un parc photovoltaïque de 3,2 hectares, avec un chantier prévu jusqu'à fin juin. La

mise en service interviendra au cours du second semestre 2026. Avec une production annuelle estimée à 4,3 GWh, ce parc couvrira près de 70 % des besoins résidentiels en électricité de la commune. Un projet structurant, symbole de transition énergétique et de valorisation d'un site longtemps délaissé.

Communauté énergétique citoyenne

La commune de Villeneuve-de-Berg a fait depuis 5 ans de la transition énergétique et de la lutte contre les précarités ses priorités. Associée avec l'Agence Locale de l'Energie et le Climat (ALEC 07) et la commune du Teil, elle s'engage en 2026 dans la création d'une communauté énergétique citoyenne et solidaire.

A la faveur d'une évolution de la réglementation européenne, il est en effet possible pour les habitants de l'U.E.



de s'associer au sein d'une communauté énergétique et de profiter des tarifs réduits issus de l'autoconsommation de l'électricité produite par une centrale photovoltaïque. Mais souvent, ce sont des ménages propriétaires et plutôt aisés qui s'engagent dans ce type de démarche.

Le projet de l'ALEC 07 cible prioritairement des ménages jeunes et moins favorisés. Le conseil municipal vient de décider de soutenir l'ALEC dans la recherche des financements européens nécessaires au lancement du projet. Une réponse des financeurs est attendue prochainement. Si la réponse est favorable, l'expérimentation sera lancée au printemps prochain. Une cinquantaine de foyers villeneuvois pourrait être concernée.

Cela constituera une nouvelle étape dans la lutte engagée par notre commune contre les précarités notamment énergétiques et dans une transition qui doit, tous, nous concerner.



Tribunes des 4 listes politiques de Villeneuve-de-Berg

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ “DESSINE-MOI VILLENEUVE”

Avec l'achèvement des travaux sur les places Olivier de Serres et de l'Esplanade en cette fin janvier et de la Grand' rue mi-décembre, une nouvelle étape de la rénovation de notre centre-bourg vient d'être franchie. C'est la seconde tranche des travaux engagés en septembre 2024 qui ont permis tout d'abord de refaire intégralement les réseaux et la rue centrale, ainsi que les places de l'église, de l'obélisque et couverte.

Progressivement, la ville s'embellit, ses espaces publics sont rénovés, pour certains piétonnisés, végétalisés, aménagés pour favoriser les rencontres conviviales, ... C'est l'une des priorités issues des « ateliers du territoire », de la concertation conduite avec les habitants par la municipalité tout au long du mandat au sein d'une commission extramunicipale et du programme « Petites Villes de Demain » lancé en 2021 par la commune et la communauté de communes avec le soutien de l'Etat.

Lenjeu, c'est de redonner à notre bourg son attractivité, de créer une dynamique à partir de la rénovation de ses espaces publics. Cette dynamique, nous souhaitons

la voir se poursuivre dans la transformation de l'habitat, d'où les aides de l'ANAH, de l'intercommunalité et de la commune à la rénovation des logements ou bien encore les exonérations fiscales accordées par la commune pour les logements réhabilités, toujours en vigueur pour les personnes qui souhaitent s'engager dans ces projets.

Le pari, c'est aussi de créer les conditions d'une relance de l'activité commerciale de proximité. Petit à petit, au sein d'un linéaire commercial désormais protégé en centre-ville, les cellules commerciales se rénovent, réouvrent ou accueillent de nouvelles activités.

La mairie, elle-même, vient d'être rénovée, fraîchement inaugurée, et elle est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite : une obligation légale vieille de plus de 20 ans enfin respectée.

Au-delà, l'enjeu c'est d'améliorer le cadre de vie des Villeneuvois(es), de donner envie de se retrouver sur les places rénovées, de réinvestir les rues pour y organiser des manifestations dans un environnement plus valorisant, autant d'occasions de rencontres.

Le succès du marché de Noël, facilité par ailleurs par une météo clémente et une mobilisation importante des associations et artisans locaux aux côtés de la commune, vient conforter ce sentiment que notre commune opère sa mue tout en conservant son identité et que le frémissement observé dans bien des domaines pourrait bien porter ses fruits.

Mais cette transformation demande du temps, du volontarisme et de l'ambition dans la durée, ne serait-ce que d'un point de vue budgétaire afin que l'effort financier soit soutenable, étalé sur plusieurs années, tant pour la commune qui n'est pas très riche, que pour les partenaires financiers qu'elle s'emploie à activer.

Le renouveau de notre bourg, c'est un défi collectif autant des élus, des services municipaux, que des associations, des habitants, des commerçants, des entrepreneurs, pour que les évolutions constatées jusqu'à il y a quelques années, ou dans bien d'autres bourgs ruraux de partout en France, ne soient pas une fatalité et qu'il continue à faire bon vivre, ensemble, sur notre commune.

TRIBUNE “AGISSEONS ENSEMBLE”

Toute notre équipe vous souhaite une très belle année et surtout une bonne santé. Que 2026 soit là réalisation de tous vos souhaits et projets. Cette année, nous espérons que Villeneuve de Berg retrouve son calme, la sécurité, après les nombreux travaux entrepris. 2026, une année avec de nouveaux horizons, pour vivre mieux à Villeneuve de Berg.

TRIBUNE “S’INVESTIR”

A l'ensemble des Villeneuvois, meilleurs vœux pour 2026. Que cette nouvelle année apporte concorde, considération et sérénité partout où elles manquent, au sein du Conseil Municipal notamment. Ces dernières semaines ont encore illustré l'égarement de la majorité municipale qui s'imagine seule qualifiée pour ne serait-ce que réfléchir aux sujets qui s'imposent.

Que penser de la gestion de la crise à l'Ehpad Les Terrasses de l'Ibie quand des agents pour tâcher de se faire entendre, en viennent à contacter directement les élus minoritaires pour les amener à prendre position, et à interpeller Maire et conseillers en pleine séance du conseil ?

Que penser de l'attachement de la ville à sa gendarmerie quand c'est à la Communauté de communes que sont littéralement découverts le renoncement de la commune et le transfert de compétence pour la construction d'une nouvelle caserne ?

Pour l'avenir, souhaitons-nous beaucoup de courage : le courage d'une concertation sincère qui ose associer même ceux qui pourraient penser différemment, le courage d'une autorité lucide qui n'oublie pas que gagner des élections ne dispense pas du devoir d'information des conseillers municipaux minoritaires, surtout lorsqu'ils représentent ensemble plus de 60% des suffrages exprimés, le courage enfin d'un engagement citoyen honnête qui, plutôt que claironner faire mieux que quiconque avant, préférera déclarer... faire de son mieux !

TRIBUNE “POUR VILLENEUVE AVEC VOUS”

Dernier Pitchoun de la mandature. Les bases d'une gestion participative passent par l'équité et sans surprise nous sommes toujours limités à quelques lignes dans ce journal. Faire participer les habitants est pour nous la base du « bien vivre ensemble ». Dommage que l'on n'ait pas pu collectivement échanger sur les différents niveaux de participation possibles et ceux réalisés : informer, consulter, concerter et donc codécider. Pas que du négatif, mais trop à notre gout, dommage !

Inauguration de la Mairie

Samedi 13 décembre, la mairie a été inaugurée à l'issue d'importants travaux de rénovation et de mise en accessibilité. La matinée a débuté par une porte ouverte, offrant aux habitants l'occasion de découvrir l'ensemble des aménagements réalisés. À 11h, la cérémonie officielle s'est tenue en présence du président de l'intercommunalité, M. Naji, et du conseiller départemental, M. Peverelli. Une foule nombreuse était réunie et a exprimé sa satisfaction quant au rendu final du bâtiment. Le rez-de-chaussée, réalisé par des entreprises, représente un coût de 210 000 € HT, subventionné à plus de 70 %. Le premier étage a été entièrement réalisé par les services techniques pour un montant de 50 000€, incluant matériaux et heures de personnel. L'installation d'un ascenseur permet désormais aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'étage, répondant à une obligation attendue depuis plus de vingt ans.



Le Café du Siècle

Une envie de faire perdurer un lieu connu et apprécié de beaucoup de gens, villeneuvois d'origine ou bien touristes de passage, fait que les lumières du Café du Siècle se sont un peu rallumées depuis quelques temps.

Une lumière qui se rallume n'est que la première marche vers une vraie renaissance. Plusieurs étapes seront encore nécessaires avant de partager un verre dans ce lieu, assorties de petites contraintes : du temps, un peu d'argent, une mise aux diverses normes, les impératifs administratifs.

Nous sommes très touchés par les divers messages et témoignages que vous avez exprimés lors de nos rencontres et votre impatience nous motive. A bientôt.

A et JP Dechamboux



Partage Ardèche Sénégal : 25 ans de solidarité au cœur de la brousse sénégalaise.

Dans un monde où les défis humanitaires sont constants, l'association Villeneuve créée il y a 25 ans incarne l'esprit de solidarité entre notre village, notre région, et plus généralement l'Ardèche, avec les villages de brousse du delta de Siné Saloum au Sénégal.

Reconnue d'intérêt général par l'Etat Français, elle s'est fixé statutairement comme objectif de devenir un acteur majeur pour l'avenir des enfants défavorisés de cette zone à travers deux volets complémentaires : l'éducation et la santé.

Aujourd'hui, outre le parrainage de la scolarité de 120 enfants du premier village sénégalais bénéficiaire de M. Bissel, Partage Ardèche Sénégal a construit 42 écoles et un lycée d'excellence. Un apport majeur dans ce territoire sans école ou en capacité d'accueil très insuffisante. Le point d'orgue du volet éducatif est sans conteste le lycée de Gadiaye. Désormais cet établissement accueille 700 enfants et les bureaux d'une solide administration ainsi que des équipes pédagogiques. Avec des résultats probants depuis plusieurs années, il permet aux jeunes ruraux africains d'accéder aux études supérieures et d'envisager des carrières jusque là inaccessibles.



Le cœur des missions sur place réalisées une, parfois deux, fois par an par une douzaine de personnes chacune, a été pérenne sur les deux volets statutaires pendant un quart de siècle. La mission médicale prendra au fil du temps de plus en plus d'importance grâce à l'implication, la compétence et le travail des spécialistes bénévoles ardéchois. Tous les volontaires envoyés au Sénégal pour des missions de courtes durées prennent à leur charge tous les frais qu'ils soient de voyage, de nourriture et d'hébergement. Chaque euro de don reçu est réinvesti au Sénégal.

Cette magnifique réussite est le fruit de la générosité des adhérents. Aujourd'hui il faudrait ajouter trois classes supplémentaires aux 18 classes de lycée. Partage Ardèche Sénégal fait donc à nouveau appel à votre générosité. Les dons sont reçus au siège social de l'association à la Mairie de Villeneuve-de-Berg qui les fait suivre au bureau villeneuvois. Le reçu envoyé directement au domicile du donateur, ouvre toujours droit au bénéfice d'une réduction d'impôt. Le carton d'identification à joindre au don est disponible à l'accueil de la Mairie de Villeneuve-de-Berg

OUVERTURE

Lundi 8h30-12h30 et 13h-17h
mardi 8h30-13h
mercredi 8h30-13h
jeudi 8h30-12h30 et 13h-17h
vendredi 8h30-13h
samedi 9h-12h (Accueil uniquement)

PERMANENCES DES ÉLUS

Sur rendez-vous : Sylvie Dubois, maire

Lundi de 14 h à 18 h (RDV souhaité) : Patrick Rotger, 3e adjoint, attractivité et développement économique, commerce et artisanat

Jeudi de 10 h à 12 h (RDV souhaité) : Anne-Marie Eyraud, permanence CCAS

Vendredi de 14 h à 18 h et Samedi matin sur RDV : Stéphane Chausse, 1er adjoint, transition énergétique et écologique, bâtiments, agriculture, mobilité, eau, déchets, services techniques

Marie Fargier, 2e adjointe, cadre de vie, voirie, urbanisme, réseaux électriques, fibre optique, sécurité, services techniques. Sur RDV

Christophe Vigne, 5ème adjoint, éducation, vie associative, jeunesse, sport, projet municipal, après 18h du mardi au vendredi et le samedi matin sur RDV

SERVICES UTILES

Médiathèque : 04 84 88 44 04
mediatheque@villeneuvevedeberg.fr

Services techniques :
dst@villeneuvevedeberg.fr

Déchetterie : 04 75 94 76 45
du lundi au samedi de 9 h à 11 h 45, mercredi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h

SIDOMSA : 04 75 94 33 57

SIVOM : 04 75 94 82 94

SAUR : 04 63 36 10 00 de 8 h à 18 h, 04 63 36 10 09 soir et week-end

TOUTES LES INFOS
sur villeneuvevedeberg.fr

Mairie – 11 rue Notre-Dame
07170 Villeneuve-de-Berg
Tél. 04 75 94 80 09

<https://www.facebook.com/VilleneuveDeBergArdeche>



VILLE NEUVE-DE-BERG Lou Pitchoun, lettre d'informations municipales de Villeneuve-de-Berg

Directeur de publication: Sylvie Dubois, maire

Rédaction & photos: équipe municipale, associations

Maquette : com-mouv.pro

Mise en page : service communication

Impression : Copy Com (copy-com.com)

Ne pas jeter sur la voie publique.